



Direction Interrégionale PACA-CORSE

22, ALLE RAY GRASSI

CS 20023

13272 MARSEILLE CEDEX 08

**ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES  
DE TRAVAUX DE MENUES REPARATIONS,  
D'ENTRETIEN COURANT, DE DEPANNAGES ET DE  
REMISES EN ETAT DE LOGEMENTS**

**DIR – PACAC**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Consultation n°GIE-2024-13-R09-P**

DATE LIMITE DE  
DEPOT DES OFFRES

**10 juin 2024 à 12:00**

## SOMMAIRE

<b>1. OBJET DE LA CONSULTATION</b> .....	<b>3</b>
<b>2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b> .....	<b>3</b>
2.1. ETENDUE ET MODE DE CONSULTATION .....	3
2.2. MODE DE DEVOLUTION DES PRESTATIONS .....	3
2.3. DECOMPOSITION EN LOTS .....	4
2.4. DECOMPOSITION EN TRANCHES .....	11
2.5. COMPLEMENTS A APPORTER AU DESCRIPTIF .....	11
2.6. VARIANTES / PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE) / PRESTATIONS SIMILAIRES .....	11
2.7. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION .....	12
2.8. DELAI DE VALIDITE DES PROPOSITIONS .....	12
2.9. MODE DE REGLEMENT .....	12
2.10. CLAUSE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE .....	12
<b>3. COMPOSITION DES DOSSIERS</b> .....	<b>12</b>
3.1. PIECES ADMINISTRATIVES DE LA CANDIDATURE .....	12
3.2. PIECES RELATIVES A L'OFFRE .....	15
3.3. PIECES CONTRACTUELLES OPPOSABLES AU TITULAIRE .....	15
<b>4. CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION</b> .....	<b>16</b>
<b>5. REMISE DES PROPOSITIONS - CONDITIONS D'ENVOI</b> .....	<b>16</b>
5.1. REMISE DES PROPOSITIONS SOUS FORME DEMATERIALISEE .....	16
5.2. REMISE DES PROPOSITIONS SOUS FORME PAPIER .....	19
<b>6. JUGEMENT DES PROPOSITIONS</b> .....	<b>19</b>
6.1. EXAMEN DE LA CONFORMITE DU DOSSIER .....	19
6.2. EXAMEN DE LA CANDIDATURE .....	19
6.3. EXAMEN DES OFFRES .....	20
<b>7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b> .....	<b>20</b>
<b>8. PIECES A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE PRESSENTI</b> .....	<b>21</b>
<b>9. PROCEDURES DE RECOURS</b> .....	<b>22</b>

## 1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la mise en place d'un accord-cadre, pour l'exécution des travaux dits de menues réparations, d'entretien courant, de dépannages et de remises en état de logements des ensembles immobiliers gérés par le GIE PACA & CORSE.

L'exécution de l'accord-cadre se fera exclusivement à bons de commande sur bordereaux de prix.

Le patrimoine concerné par le présent accord-cadre est détaillé à l'**Annexe 1 – Sectorisations** de l'acte d'engagement.

La durée prévisionnelle de l'accord-cadre est de un an, et pourra être reconduit trois fois (3) dans les conditions définies à l'acte d'engagement (AE).

## 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1. ETENDUE ET MODE DE CONSULTATION

La présente consultation a été envoyée à la publication le 30/04/2024 au Journal officiel de l'Union européenne et sur le profil d'acheteur de CDC Habitat.

La présente consultation est une procédure d'appel d'offres ouvert, à laquelle tout opérateur peut soumissionner. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R. 2124-2 1 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché a la forme d'un accord-cadre au sens de l'article L. 2125-1 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est passé sans montant minimum mais avec un montant maximum défini précisé dans chaque acte d'engagement, en application des articles L. 2125-1 1, R. 2162-1 à R.2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. L'exécution de l'accord-cadre sera ordonnée par bons de commande, au fur et à mesure de la survenance des besoins.

Les variantes ne sont pas autorisées.

### 2.2. MODE DE DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Les prestations objet de la présente consultation seront attribuées en lots séparés.

Un même candidat ne pourra présenter qu'une seule offre par lot, soit individuellement, soit dans le cadre d'un groupement. Il ne pourra participer qu'à un seul groupement.

Chaque candidat, ou groupement d'entreprises candidates, peut présenter autant de propositions que de lots pour lesquels il possède les qualifications techniques nécessaires. Le candidat qui répond à un lot doit être en mesure de réaliser toutes les prestations du lot concerné.

Les candidats ne peuvent modifier la composition et la définition des secteurs géographiques.

Lorsque le candidat postule pour un ou plusieurs lots techniques, situé sur un ou plusieurs secteurs géographiques, il est tenu de présenter une offre de prix séparée pour chacun des lots techniques, pour chacun des secteurs géographiques considérés.

Chaque offre devra porter sur l'ensemble des prestations formant exclusivement un lot, sans avoir à apporter de complément au descriptif. Toute offre qui ne sera pas conforme à l'ensemble des prescriptions ci-dessus énoncées ne sera pas retenue pour irrégularité.

Chaque lot définira un marché, lequel sera formellement constitué des pièces précisées au CCAP soit : 1 Acte d'engagement et ses annexes, 1 CCAP et ses annexes, 1 CCTP et ses éventuelles annexes.

**Certains lots sont mono-attributaires.** L'attribution de ces lots ne sera notifiée qu'à un seul opérateur économique. Le titulaire bénéficiera donc de l'intégralité des commandes.

D'autres lots sont **pluri-attributaires**. L'attribution de ces lots sera notifiée à deux opérateurs économiques. Pour les marchés sur lesquels il est prévu une attribution multiple, les offres qui présenteront un écart supérieur à 33% par rapport à l'offre la moins disante retenue, seront écartées. Pour ces marchés pluri attributaires, la ventilation des commandes se fera à tour de rôle.

**Une entreprise ne pourra pas être attributaire de plus de 3 corps d'état par secteur géographique.** Les lots seront attribués dans l'ordre de leur numérotation.

### 2.3. DECOMPOSITION EN LOTS

Les prestations objet du présent accord-cadre seront attribuées en marché par lots séparés.

L'accord cadre est alloté en **247 lots** sur l'ensemble des départements du périmètre de la DIR PACA et CORSE (**24 sectorisations**), pour l'exécution des travaux des **corps d'états techniques**, selon la nomenclature suivante :

<b>CORPS D'ÉTAT TECHNIQUE : ASSAINISSEMENT (Lots N°01 à 24)</b>
LOT 01 - ASSAINISSEMENT – Aix-en-Provence
LOT 02 - ASSAINISSEMENT – Salon de Provence
LOT 03 - ASSAINISSEMENT – Manosque
LOT 04 - ASSAINISSEMENT – Aubagne
LOT 05 - ASSAINISSEMENT – Istres
LOT 06 - ASSAINISSEMENT – Arles
LOT 07 - ASSAINISSEMENT – Marseille Nord
LOT 08 - ASSAINISSEMENT – Marseille Sud
LOT 09 - ASSAINISSEMENT – Nice Ouest
LOT 10 - ASSAINISSEMENT – Nice Est
LOT 11 - ASSAINISSEMENT – Nice Centre
LOT 12 - ASSAINISSEMENT – Cannes
LOT 13 - ASSAINISSEMENT – Menton
LOT 14 - ASSAINISSEMENT – Antibes
LOT 15 - ASSAINISSEMENT – Apt
LOT 16 - ASSAINISSEMENT – Avignon
LOT 17 - ASSAINISSEMENT – Propriano
LOT 18 - ASSAINISSEMENT – Bastia
LOT 19 - ASSAINISSEMENT – Solenzara
LOT 20 - ASSAINISSEMENT – Calvi
LOT 21 - ASSAINISSEMENT – Draguignan
LOT 22 - ASSAINISSEMENT – Fréjus
LOT 23 - ASSAINISSEMENT – Toulon
LOT 24 - ASSAINISSEMENT – Cogolin

<b>CORPS D'ÉTAT TECHNIQUE : ELECTRICITE COURANT FORT (Lots N°25 à 36)</b>
LOT 25 - ELECTRICITE COURANT FORT – Aix-en-Provence
LOT 26 - ELECTRICITE COURANT FORT – Salon de Provence
LOT 27 - ELECTRICITE COURANT FORT – Manosque
LOT 28 - ELECTRICITE COURANT FORT – Aubagne
LOT 29 - ELECTRICITE COURANT FORT – Marseille Nord
LOT 30 - ELECTRICITE COURANT FORT – Marseille Sud
LOT 31 - ELECTRICITE COURANT FORT – Nice Ouest
LOT 32 - ELECTRICITE COURANT FORT – Nice Est
LOT 33 - ELECTRICITE COURANT FORT – Nice Centre
LOT 34 - ELECTRICITE COURANT FORT – Cannes
LOT 35 - ELECTRICITE COURANT FORT – Menton
LOT 36 - ELECTRICITE COURANT FORT – Antibes

<b>CORPS D'ÉTAT TECHNIQUE : ELECTRICITE COURANT FAIBLE (Lots N°37 à 48)</b>
LOT 37 - ELECTRICITE COURANT FAIBLE – Aix-en-Provence
LOT 38 - ELECTRICITE COURANT FAIBLE – Salon de Provence
LOT 39 - ELECTRICITE COURANT FAIBLE – Manosque
LOT 40 - ELECTRICITE COURANT FAIBLE – Aubagne
LOT 41 - ELECTRICITE COURANT FAIBLE – Marseille Nord
LOT 42 - ELECTRICITE COURANT FAIBLE – Marseille Sud
LOT 43 - ELECTRICITE COURANT FAIBLE – Nice Ouest
LOT 44 - ELECTRICITE COURANT FAIBLE – Nice Est
LOT 45 - ELECTRICITE COURANT FAIBLE – Nice Centre
LOT 46 - ELECTRICITE COURANT FAIBLE – Cannes
LOT 47 - ELECTRICITE COURANT FAIBLE – Menton
LOT 48 - ELECTRICITE COURANT FAIBLE – Antibes

<b>CORPS D'ÉTAT TECHNIQUE : ELECTRICITE COURANT FORT ET COURANT FAIBLE (Lots N°49 à 60)</b>
LOT 49 - ELECTRICITE COURANT FORT ET COURANT FAIBLE – Istres
LOT 50 - ELECTRICITE COURANT FORT ET COURANT FAIBLE – Arles
LOT 51 - ELECTRICITE COURANT FORT ET COURANT FAIBLE – Apt
LOT 52 - ELECTRICITE COURANT FORT ET COURANT FAIBLE – Avignon
LOT 53 - ELECTRICITE COURANT FORT ET COURANT FAIBLE – Propriano
LOT 54 - ELECTRICITE COURANT FORT ET COURANT FAIBLE – Bastia
LOT 55 - ELECTRICITE COURANT FORT ET COURANT FAIBLE – Solenzara
LOT 56 - ELECTRICITE COURANT FORT ET COURANT FAIBLE – Calvi
LOT 57 - ELECTRICITE COURANT FORT ET COURANT FAIBLE – Draguignan
LOT 58 - ELECTRICITE COURANT FORT ET COURANT FAIBLE – Fréjus
LOT 59 - ELECTRICITE COURANT FORT ET COURANT FAIBLE – Toulon
LOT 60 - ELECTRICITE COURANT FORT ET COURANT FAIBLE – Cogolin

<b>CORPS D'ÉTAT TECHNIQUE : PLOMBERIE (Lots N°61 à 64)</b>
LOT 61 - PLOMBERIE – Istres
LOT 62 - PLOMBERIE – Arles
LOT 63 - PLOMBERIE – Marseille Nord
LOT 64 - PLOMBERIE – Marseille Sud

<b>CORPS D'ÉTAT TECHNIQUE : CHAUFFAGE-VENTILATION (Lots N°65 à 68)</b>
LOT 65 - CHAUFFAGE-VENTILATION – Istres
LOT 66 - CHAUFFAGE-VENTILATION – Arles
LOT 67 - CHAUFFAGE-VENTILATION – Marseille Nord
LOT 68 - CHAUFFAGE-VENTILATION – Marseille Sud

<b>CORPS D'ÉTAT TECHNIQUE : PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION (Lots N°69 à 88)</b>
LOT 69 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION – Aix-en-Provence
LOT 70 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION – Salon de Provence
LOT 71 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION – Manosque
LOT 72 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION – Aubagne
LOT 73 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION – Nice Ouest
LOT 74 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION – Nice Est
LOT 75 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION – Nice Centre
LOT 76 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION – Cannes
LOT 77 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION – Menton
LOT 78 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION – Antibes
LOT 79 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION – Apt
LOT 80 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION – Avignon
LOT 81 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION – Propriano
LOT 82 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION – Bastia
LOT 83 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION – Solenzara
LOT 84 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION – Calvi
LOT 85 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION – Draguignan
LOT 86 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION – Fréjus
LOT 87 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION – Toulon
LOT 88 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION – Cogolin

<b>CORPS D'ÉTAT TECHNIQUE : MENUISERIE INTERIEURE (Lots N°89 à 94)</b>
LOT 89 - MENUISERIE INTERIEURE – Nice Ouest
LOT 90 - MENUISERIE INTERIEURE – Nice Est
LOT 91 - MENUISERIE INTERIEURE – Nice Centre
LOT 92 - MENUISERIE INTERIEURE – Cannes
LOT 93 - MENUISERIE INTERIEURE – Menton
LOT 94 - MENUISERIE INTERIEURE – Antibes

<b>CORPS D'ÉTAT TECHNIQUE : MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE (Lots N°95 à 100)</b>
LOT 95 - MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Nice Ouest
LOT 96 - MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Nice Est
LOT 97 - MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Nice Centre
LOT 98 - MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Cannes
LOT 99 - MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Menton
LOT 100 - MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Antibes

<b>CORPS D'ÉTAT TECHNIQUE : MENUISERIE INTERIEURE-MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE (Lots N°101 à 118)</b>
LOT 101 - MENUISERIE INTERIEURE-MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Aix-en-Provence
LOT 102 - MENUISERIE INTERIEURE-MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Salon de Provence
LOT 103 - MENUISERIE INTERIEURE-MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Manosque
LOT 104 - MENUISERIE INTERIEURE-MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Aubagne
LOT 105 - MENUISERIE INTERIEURE-MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Istres
LOT 106 - MENUISERIE INTERIEURE-MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Arles
LOT 107 - MENUISERIE INTERIEURE-MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Marseille Nord
LOT 108 - MENUISERIE INTERIEURE-MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Marseille Sud
LOT 109 - MENUISERIE INTERIEURE-MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Apt
LOT 110 - MENUISERIE INTERIEURE-MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Avignon
LOT 111 - MENUISERIE INTERIEURE-MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Propriano
LOT 112 - MENUISERIE INTERIEURE-MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Bastia
LOT 113 - MENUISERIE INTERIEURE-MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Solenzara
LOT 114 - MENUISERIE INTERIEURE-MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Calvi
LOT 115 - MENUISERIE INTERIEURE-MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Draguignan
LOT 116 - MENUISERIE INTERIEURE-MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Fréjus
LOT 117 - MENUISERIE INTERIEURE-MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Toulon
LOT 118 - MENUISERIE INTERIEURE-MENUISERIE EXTERIEURE-FERMETURE-VITRERIE – Cogolin

<b>CORPS D'ÉTAT TECHNIQUE : COUVERTURE (Lots N°119 à 127)</b>
LOT 119 - COUVERTURE – Istres
LOT 120 - COUVERTURE – Arles
LOT 121 - COUVERTURE – Marseille Nord
LOT 122 - COUVERTURE – Marseille Sud
LOT 123 - COUVERTURE – Nice Ouest
LOT 124 - COUVERTURE – Nice Est
LOT 125 - COUVERTURE – Nice Centre
LOT 126 - COUVERTURE – Menton
LOT 127 - COUVERTURE – Antibes

<b>CORPS D'ÉTAT TECHNIQUE : ETANCHEITE (Lots N°128 à 136)</b>
LOT 128 - ETANCHEITE – Istres
LOT 129 - ETANCHEITE – Arles
LOT 130 - ETANCHEITE – Marseille Nord
LOT 131 - ETANCHEITE – Marseille Sud
LOT 132 - ETANCHEITE – Nice Ouest
LOT 133 - ETANCHEITE – Nice Est
LOT 134 - ETANCHEITE – Nice Centre
LOT 135 - ETANCHEITE – Menton
LOT 136 - ETANCHEITE – Antibes

<b>CORPS D'ÉTAT TECHNIQUE : COUVERTURE-ETANCHEITE (Lots N°137 à 151)</b>
LOT 137 - COUVERTURE-ETANCHEITE – Aix-en-Provence
LOT 138 - COUVERTURE-ETANCHEITE – Salon de Provence
LOT 139 - COUVERTURE-ETANCHEITE – Manosque
LOT 140 - COUVERTURE-ETANCHEITE – Aubagne
LOT 141 - COUVERTURE-ETANCHEITE – Cannes
LOT 142 - COUVERTURE-ETANCHEITE – Apt
LOT 143 - COUVERTURE-ETANCHEITE – Avignon
LOT 144 - COUVERTURE-ETANCHEITE – Propriano
LOT 145 - COUVERTURE-ETANCHEITE – Bastia
LOT 146 - COUVERTURE-ETANCHEITE – Solenzara
LOT 147 - COUVERTURE-ETANCHEITE – Calvi
LOT 148 - COUVERTURE-ETANCHEITE – Draguignan
LOT 149 - COUVERTURE-ETANCHEITE – Fréjus
LOT 150 - COUVERTURE-ETANCHEITE – Toulon
LOT 151 - COUVERTURE-ETANCHEITE – Cogolin

<b>CORPS D'ÉTAT TECHNIQUE : MACONNERIE (Lots N°152 à 175)</b>
LOT 152 - MACONNERIE – Aix-en-Provence
LOT 153 - MACONNERIE – Salon de Provence
LOT 154 - MACONNERIE – Manosque
LOT 155 - MACONNERIE – Aubagne
LOT 156 - MACONNERIE – Istres
LOT 157 - MACONNERIE – Arles
LOT 158 - MACONNERIE – Marseille Nord
LOT 159 - MACONNERIE – Marseille Sud
LOT 160 - MACONNERIE – Nice Ouest
LOT 161 - MACONNERIE – Nice Est
LOT 162 - MACONNERIE – Nice Centre
LOT 163 - MACONNERIE – Cannes
LOT 164 - MACONNERIE – Menton
LOT 165 - MACONNERIE – Antibes
LOT 166 - MACONNERIE – Apt
LOT 167 - MACONNERIE – Avignon
LOT 168 - MACONNERIE – Propriano
LOT 169 - MACONNERIE – Bastia
LOT 170 - MACONNERIE – Solenzara
LOT 171 - MACONNERIE – Calvi
LOT 172 - MACONNERIE – Draguignan
LOT 173 - MACONNERIE – Fréjus
LOT 174 - MACONNERIE – Toulon
LOT 175 - MACONNERIE – Cogolin

<b>CORPS D'ÉTAT TECHNIQUE : REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES (Lots N°176 à 199)</b>
LOT 176 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Aix-en-Provence
LOT 177 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Salon de Provence
LOT 178 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Manosque
LOT 179 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Aubagne
LOT 180 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Istres
LOT 181 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Arles
LOT 182 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Marseille Nord
LOT 183 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Marseille Sud
LOT 184 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Nice Ouest
LOT 185 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Nice Est
LOT 186 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Nice Centre
LOT 187 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Cannes
LOT 188 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Menton
LOT 189 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Antibes
LOT 190 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Apt
LOT 191 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Avignon
LOT 192 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Propriano
LOT 193 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Bastia
LOT 194 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Solenzara
LOT 195 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Calvi
LOT 196 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Draguignan
LOT 197 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Fréjus
LOT 198 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Toulon
LOT 199 - REVETEMENTS MURAUX-FAIENCES – Cogolin

<b>CORPS D'ÉTAT TECHNIQUE : REVETEMENTS DES SOLS-SS4 (Lots N°200 à 223)</b>
LOT 200 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Aix-en-Provence
LOT 201 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Salon de Provence
LOT 202 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Manosque
LOT 203 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Aubagne
LOT 204 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Istres
LOT 205 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Arles
LOT 206 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Marseille Nord
LOT 207 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Marseille Sud
LOT 208 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Nice Ouest
LOT 209 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Nice Est
LOT 210 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Nice Centre
LOT 211 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Cannes
LOT 212 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Menton
LOT 213 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Antibes
LOT 214 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Apt
LOT 215 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Avignon
LOT 216 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Propriano
LOT 217 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Bastia
LOT 218 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Solenzara
LOT 219 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Calvi
LOT 220 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Draguignan
LOT 221 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Fréjus
LOT 222 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Toulon
LOT 223 - REVETEMENTS DES SOLS-SS4 – Cogolin

<b>CORPS D'ÉTAT TECHNIQUE : TCE-REL(*) (Lots N°224 à 247)</b>
LOT 224 - TCE-REL – Aix-en-Provence
LOT 225 - TCE-REL – Salon de Provence
LOT 226 - TCE-REL – Manosque
LOT 227 - TCE-REL – Aubagne
LOT 228 - TCE-REL – Istres
LOT 229 - TCE-REL – Arles
LOT 230 - TCE-REL – Marseille Nord
LOT 231 - TCE-REL – Marseille Sud
LOT 232 - TCE-REL – Nice Ouest
LOT 233 - TCE-REL – Nice Est
LOT 234 - TCE-REL – Nice Centre
LOT 235 - TCE-REL – Cannes
LOT 236 - TCE-REL – Menton
LOT 237 - TCE-REL – Antibes
LOT 238 - TCE-REL – Apt
LOT 239 - TCE-REL – Avignon
LOT 240 - TCE-REL – Propriano
LOT 241 - TCE-REL – Bastia
LOT 242 - TCE-REL – Solenzara
LOT 243 - TCE-REL – Calvi
LOT 244 - TCE-REL – Draguignan
LOT 245 - TCE-REL – Fréjus
LOT 246 - TCE-REL – Toulon
LOT 247 - TCE-REL – Cogolin

(\*) Tout corps d'état (Menuiserie intérieure, Menuiserie extérieure-Fermeture-Vitrerie, Plomberie, Chauffage-Ventilation, Electivité courant fort et courant faible, revêtements muraux-faïences et des sols-SS4) pour la remise en état des logements

## **2.4. DECOMPOSITION EN TRANCHES**

Les prestations définies ci-dessus ne font pas l'objet d'une décomposition en tranches.

## **2.5. COMPLEMENTS A APPORTER AU DESCRIPTIF**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au descriptif. Ils devront remettre une proposition rigoureusement conforme au projet établi par le pouvoir adjudicateur.

## **2.6. VARIANTES / PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE) / PRESTATIONS SIMILAIRES**

### **2.6.1 Variantes**

La proposition de variantes n'est pas autorisée.

### **2.6.2 PSE**

La présente consultation ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles PSE (à l'initiative du pouvoir adjudicateur) à chiffrer obligatoirement par les candidats.

### **2.6.3 Prestations similaires**

L'accord-cadre pourra faire l'objet d'éventuels achats susceptibles d'être effectués dans le cadre de prestations similaires conclus sans publicité ni nouvelle mise en concurrence.

### **2.7. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard HUIT (8) jours avant la date fixée pour la réception des propositions, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **2.8. DELAI DE VALIDITE DES PROPOSITIONS**

Le délai de validité des propositions est fixé à CENT CINQUANTE (150) jours à compter de la date limite de remise des propositions précisée en page de garde du présent règlement.

### **2.9. MODE DE REGLEMENT**

En application de l'article R. 2192-11 du Code de la commande publique les règlements des sommes dues aux entreprises attributaires, dans le cadre de l'exécution du marché, seront effectués, après acceptation, par virement bancaire intervenant dans un délai maximal de SOIXANTE (60) jours à compter de la date de réception de la demande de paiement.

### **2.10. CLAUSE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE**

Le présent marché ne comporte pas de clause d'insertion par l'activité économique.

## **3. COMPOSITION DES DOSSIERS**

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes.

### **3.1. PIECES ADMINISTRATIVES DE LA CANDIDATURE**

Chaque candidat ou chaque membre du groupement candidat devra produire :

- 1. Lettre de candidature** (formulaire DC1 ou tout autre document équivalent) contenant notamment la déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat certifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner et d'exclusion des procédures de commande publique mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (pour mémoire, en cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement devra fournir cette déclaration sur l'honneur) ;
- 2. Déclaration du candidat** (formulaire DC2 ou tout autre document équivalent) lui permettant de justifier de son aptitude à exercer une activité professionnelle, de sa capacité économique et financière et de ses capacités techniques et professionnelles ;

### Point de vigilance

Le cas échéant, les candidats doivent veiller à utiliser les derniers modèles de DC1 et DC2, conformes au Code de la commande publique et mis à disposition des opérateurs économiques à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> .

### 3. Fiche Synthèse de la candidature jointe en **Annexe 1** au présent Règlement de Consultation. Cette fiche reprend :

- **La capacité financière** : Déclaration concernant **les chiffres d'affaires globaux et les chiffres d'affaires concernant les prestations objet du marché** des trois derniers exercices clos de chaque cotraitant.  
*Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'absence de risque de dépendance économique lors de cette consultation. Ainsi, le chiffre d'affaires annuel doit être suffisant pour soumissionner un ou plusieurs lots.*
- **Capacités professionnelles** : Déclaration sur **les moyens humains généraux** en 2023 ;  
Nous vous demandons de joindre vos certificats de qualification professionnelle ;  
*Le pouvoir adjudicateur, dans ce cas, précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant la compétence de l'opérateur économique à réaliser.*
- **Expériences** : Présentation d'une **liste d'au moins 5 références de travaux exécutés sur des marchés à bons de commande et intervention de même type en milieu OCCUPE au cours des trois dernières années**, (dates + lieux + montants + maître d'ouvrage) ;  
Appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants (certificat de capacité) ;  
Ces attestations indiquent le montant, les dates, et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement.

*Si, pour justifier de ses capacités et expériences, le candidat souhaite se prévaloir des capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant, quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces ci-dessus relatives à cet intervenant pour justifier des capacités de ce dernier, et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.*

- 4. **Capacités techniques** : Déclaration sur **les moyens matériels généraux** de l'entreprise ou de chaque cotraitant ;  
Fourniture impérative des **attestations de formation Amiante SS4** délivrées par un organisme habilité pour les corps d'états soumissionnés ayant des contraintes relatives à l'amiante.
- 5. **Pouvoir de la personne habilitée à engager** l'entreprise ou chaque membre du groupement en cas de groupements d'entreprises (extrait Kbis, délégation de signature...)

6. **La preuve d'une assurance** couvrant les risques suivants :
- **L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle** et, conformément aux dispositions de l'article L. 241-2 du code des assurances, pour les travaux de construction ;
  - **L'attestation d'assurance responsabilité civile décennale de l'entreprise**
- La preuve de ces assurances peut être apportée par tout moyen.*
7. **KBIS** : Extrait KBIS de moins de 3 mois, ou transmission du n° unique d'identification (SIREN)
8. **RIB**
9. **Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat est en règle au regard du Règlement (UE) 2022/576 du Conseil du 8 avril 2022** modifiant le règlement (UE) n° 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, interdisant l'attribution et la poursuite de l'exécution de marchés publics et de contrats de concession avec des ressortissants russes et des entités ou organismes établis en Russie (modèle fourni dans le DCE) ;
10. Le cas échéant, pour le candidat en redressement judiciaire : **copie du ou des jugements** prononcés à cet effet accompagné d'une attestation justifiant qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut être décidé soit de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter leur dossier de candidature dans un délai de quatre (4) jours maximum soit d'éliminer la ou les candidature(s).

**L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'invitation à régulariser les candidatures est faite sur la plateforme de dématérialisation mentionnée à l'article 5.1.2.**

**Il est ainsi nécessaire que l'adresse courriel indiquée par les candidats soit une adresse valide sans anti-spam rejetant les courriels dans les corbeilles électroniques sans alerte.**

**Il est vivement conseillé aux candidats d'entrer l'adresse de contact utilisée par le pouvoir adjudicateur dans leurs annuaires électroniques, afin de s'assurer de recevoir l'ensemble des courriels d'informations et mises à jour.**

**Le candidat n'ayant pas pris les mesures nécessaires pour être joignable *via* la procédure susvisée ne pourra pas rechercher la responsabilité du pouvoir adjudicateur.**

Les éléments produits par le candidat ou chaque membre du groupement candidat devront impérativement être nommés et numérotés comme suit :

<b>01_DC1</b>	Point 1 du 3.1. du présent RC
<b>02_DC2</b>	Point 2 du 3.1. du présent RC
<b>03_Fiche Synthèse</b>	Point 3 du 3.1. du présent RC
<b>04_Capacités techniques</b>	Point 4 du 3.1. du présent RC
<b>05_Pouvoir</b>	Point 5 du 3.1. du présent RC
<b>06_Assurances</b>	Point 6 du 3.1. du présent RC
<b>07_Kbis</b>	Point 7 du 3.1. du présent RC
<b>08_RIB</b>	Point 8 du 3.1. du présent RC
<b>09_Russie</b>	Point 9 du 3.1. du présent RC
<b>10_Jugement</b>	Point 10 du 3.1. du présent RC

### 3.2. PIECES RELATIVES A L'OFFRE

Les pièces suivantes seront fournies par le candidat :

1. Un exemplaire de **l'acte d'engagement** dûment complété, daté et signé, par lot ;
2. Un exemplaire du **bordereau de prix unitaires (BPU)**, dûment renseignés, datés et signés, par lot (**sous format Excel impérativement**) ;  
*Veiller à renseigner l'intégralité des prix sous peine d'irrégularité de l'offre.*
3. Un exemplaire du **Cadre de Mémoire Technique**, joint en **Annexe 2** au présent Règlement de Consultation, dûment complété, daté et signé, par lot.

En cas de candidature pour plusieurs lots, le candidat remettra **un dossier complet par lot.**

Les éléments produits par le candidat ou chaque membre du groupement candidat devront impérativement être nommés et numérotés comme suit :

<b>01_AE</b>	Point 1 du 3.2. du présent RC
<b>02_BPU</b>	Point 2 du 3.2. du présent RC
<b>03_Mémoire</b>	Point 3 du 3.2. du présent RC

### 3.3 PIECES CONTRACTUELLES OPPOSABLES AU TITULAIRE

Les documents remis par le candidat retenu à l'appui de sa proposition constituent des engagements unilatéraux de sa part vis-à-vis du pouvoir adjudicateur, qui pourront à tout moment en exiger le respect. En revanche, s'agissant d'engagements unilatéraux, ils ne confèrent pas de droits au titulaire, de sorte que ce dernier ne pourra s'en prévaloir d'une quelconque manière, en particulier à l'appui d'une quelconque forme de réclamation.

Ces engagements unilatéraux sont les suivants :

- ✓ les réponses aux questions du pouvoir adjudicateur lors de l'analyse des propositions ;
- ✓ Le mémoire justificatif remis dans la proposition ;
- ✓ les attestations d'assurances remises dans la proposition.

## 4. CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

- Règlement de consultation et ses annexes ;
- Acte d'engagement et ses annexes ;
- Cahier des clauses administratives particulières et ses annexes ;
- Cahiers des clauses techniques particulières communs à tous les lots et par corps d'état technique et ses éventuelles annexes;
- Bordereau de prix unitaire et devis quantitatif estimatif.

Les candidats pourront se le procurer sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <https://cdc-ha.cdc-habitat.fr/entreprise>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip ou Quickzip par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordperfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft)
- doc ou .xls ou .ppt en version 2000-2003 (lisibles par l'ensemble MicrosoftOffice, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft)

Au téléchargement du dossier de consultation, le candidat doit renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

**L'attention des candidats est attirée sur le fait que des compléments d'information, des compléments de pièces et autres ne peuvent pas être adressés par voie de courriel.**

**L'ensemble des échanges et des communications se dérouleront sur le profil d'acheteur.**

## 5. REMISE DES PROPOSITIONS - CONDITIONS D'ENVOI

Conformément à l'article R. 2151-6 du Code de la commande publique, si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

### 5.1. REMISE DES PROPOSITIONS SOUS FORME DEMATERIALISEE

#### 5.1.1. Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres sont déposés sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <https://cdc-ha.cdc-habitat.fr/entreprise>

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la proposition correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Les soumissionnaires souhaitant répondre sous forme dématérialisée devront constituer leur dossier en tenant compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée :

- Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :
  - standard .zip
  - Adobe® Acrobat® .pdf
  - Rich Text Format .rtf
  - .doc ou .xls ou .ppt en version Microsoft Office 2000-2003 ou antérieurs
  - le cas échéant, le format DWF
  - ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif

En cas de format différent, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat.

- Le soumissionnaire est invité à :
  - ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
  - ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
  - traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

### **5.1.2. Modalités d'envoi des propositions**

Les candidatures et les offres sont déposées sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <https://cdc-ha.cdc-habitat.fr/entreprise>.

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la proposition correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Conformément à l'article R. 2151-6 du Code de la commande publique, si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Les soumissionnaires constituent leur dossier en tenant compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- Standard (.zip)
- Adobe® Acrobat® (.pdf)
- Rich Text Format (.rtf)
- .doc ou .xls ou .ppt en version Microsoft Office 2000-2003 ou antérieurs
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps (.bmp, .jpg, .gif)

En cas de format différent, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat.

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'utilisation de la salle des consultations du site web <https://cdc-ha.cdc-habitat.fr/entreprise> en ligne à la rubrique « Aide ».

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre. Il est donc recommandé aux candidats de ne pas attendre le dernier moment pour télécharger leur offre, et d'anticiper le temps de téléchargement.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

Toute opération effectuée sur le site <https://cdc-ha.cdc-habitat.fr/entreprise> sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre la proposition sur la plateforme, les candidats pourront s'adresser par courriel à l'adresse suivante : [Portail des marchés publics \(cdc-habitat.fr\)](mailto:Portail des marchés publics (cdc-habitat.fr)@cdc-habitat.fr)

Une copie de sauvegarde sur support papier ou physique électronique (CD-Rom, Clé USB) pourra être adressée au pouvoir adjudicateur dans les délais impartis.

Cette dernière devra :

- soit être remise « en mains propres », contre récépissé à l'attention de l'acheteur, dont les locaux se situent 22, allée Ray Grassi CS 20023 - 13272 Marseille Cedex 08 pendant les jours et plages horaires suivants : du lundi au vendredi, 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- soit être envoyée par voie postale, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine, la date et l'heure de sa réception c'est-à-dire par courrier recommandé avec accusé de réception ou par Colissimo recommandé ou tout système analogue à l'adresse susmentionnée, et parvenir à destination.

#### **Avant la date limite de réception des plis fixée en page de garde du présent règlement de la consultation.**

Lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document, accompagné d'une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD, clés usb...) ou papier envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde, est à placer sous un pli scellé comportant la mention suivante :

« ACBC 2024 – LOT N°...– COPIE DE SAUVEGARDE »

La copie de sauvegarde sera ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur. La copie de sauvegarde n'est pas ouverte et celle-ci est détruite par l'acheteur.

Lorsque la copie de sauvegarde n'est pas ouverte, celle-ci est détruite par l'acheteur.

### **En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :**

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le Maître d'Ouvrage peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, le document électronique sera rejeté et le candidat sera informé.

### **5.2. REMISE DES PROPOSITIONS SOUS FORME PAPIER**

La remise des candidatures et des offres sous format papier n'est pas autorisée.

## **6. JUGEMENT DES PROPOSITIONS**

### **6.1. EXAMEN DE LA CONFORMITE DU DOSSIER**

La composition des dossiers et le respect des dispositions du présent RC seront rigoureusement vérifiés.

### **6.2. EXAMEN DE LA CANDIDATURE**

Les motifs d'élimination sont les suivants :

Lorsque la candidature est irrégulière en raison de l'absence ou de l'incomplétude de certains documents.

Toutefois, conformément à l'article R. 2144-2 du Code de la commande publique, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, il pourra demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

Dans ce cas, la demande de régularisation indiquera les documents manquants.

Il est précisé que le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire application des dispositions de l'article R. 2161-4 du Code de la commande publique et ainsi de procéder à l'examen des offres avant les candidatures.

### 6.3. EXAMEN DES OFFRES

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

Critères de sélection	Coefficients de pondération
<b>La valeur financière de l'offre appréciée selon :</b>	<b>50 %</b>
➤ Prix des prestations sur la base d'un DQE	50 %
<b>La valeur technique de l'offre appréciée selon les sous-critères suivants :</b>	<b>50 %</b>
➤ Présentation des modes opératoires pour l'exécution du marché	15 %
➤ Présentation des moyens humains dédiés au marché	10 %
➤ Présentation des moyens matériels et des fournitures dédiés au marché	10 %
➤ Capacité à maintenir l'activité et à gérer les urgences	10 %
➤ Présentation des mesures en matière environnementale	5 %

La formule de notation pour le **Critère 1** est la suivante :

$$\text{Note prix} = \frac{\text{Offre la moins disante}}{\text{Offre du candidat}} \times (50)$$

Pour chaque sous-critère du **Critère 2**, le candidat obtiendra une note à partir du barème suivant :

- 8 < Note ≤ 10 : Très satisfaisant
- 6 < Note ≤ 8 : Satisfaisant
- 4 < Note ≤ 6 : Acceptable
- 2 < Note ≤ 4 : Peu satisfaisant
- 1 ≤ Note ≤ 2 : Insuffisant
- Note = 0 : Non traité ou Incohérent

Pour chaque candidat, il sera procédé au calcul d'un ratio, obtenu en divisant la note technique obtenue par le candidat par la note technique maximale pouvant être obtenue. Ce ratio sera affecté du coefficient de pondération du sous-critère.

## 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir une demande au pouvoir adjudicateur, *via* la plate-forme de dématérialisation mentionnée à l'article 4 du présent règlement, au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des plis, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

## 8. PIECES A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE PRESSENTI

Le présent accord-cadre est conclu conformément au Code de la commande publique, notamment aux articles R. 2143-5 et suivants.

Le pouvoir adjudicateur ne peut exiger que du seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché qu'il justifie ne pas être dans un cas d'interdiction de soumissionner.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le présent accord-cadre produit :

- a) **Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner** mentionné aux articles L. 2141-1 et 1 et 3 du L. 2141-4 du Code de la commande publique ;
- b) **Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales**, dont la liste est fixée par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique ;
- c) **Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail ;**
- d) **Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1** ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné à l'article L. 2141-3 du Code de la commande publique.
- e) Lorsque le candidat est en **redressement judiciaire**, il produit la copie du ou des jugements prononcés.
- f) **Les attestations des assurances responsabilité civile professionnelle (RCP) et responsabilité civile décennale (RCD)** nécessaires pour l'opération objet du présent accord-cadre.
- g) Un exemplaire de **l'acte d'engagement** dûment complété, daté et signé, par lot ;
- h) Un exemplaire du **bordereau de prix unitaires (BPU)**, dûment renseignés, datés et signés, par lot ;
- i) Un exemplaire du **cadre de mémoire technique** dûment complété, daté et signé, par lot.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés ci-dessus, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Les documents rédigés dans une autre langue que le français doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Les documents rédigés dans une autre langue que le français doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

**L'attributaire bénéficiera de sept (7) jours calendaires maximum pour remettre ces pièces.**

Le marché ne peut être attribué au candidat dont l'offre a été jugée la mieux disante que si celui-ci produit dans le délai imparti par le pouvoir adjudicateur, les documents susmentionnés.

S'il ne peut produire lesdites pièces dans le délai ainsi imparti, son offre est rejetée et il est éliminé. Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires, avant que le marché ne lui soit attribué.

Si nécessaire, ladite procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres conformes au sens des dispositions de l'article 59 du décret du 25 mars 2016.

Le candidat est informé qu'afin de simplifier et sécuriser la remise d'une partie des documents listés ci-dessus, CDC Habitat, met à sa disposition la plateforme en ligne e-Attestations.

Si le candidat retenu est déjà inscrit sur la plateforme, il pourra se connecter avec ses identifiants habituels. Dans le cas contraire, il recevra un courriel de la plateforme e-Attestations.com lui communiquant ses identifiants (à partir de l'adresse [support@e-attestations.com](mailto:support@e-attestations.com)).

Lors de l'attribution du marché, aucun des documents listés au présent article ne sera pris en compte s'il est transmis sur support papier.

Concernant la signature du dossier marché, **la signature électronique est autorisée mais pas obligatoire**. Il revient aux candidats de s'assurer d'être en mesure de signer le marché du/des lot(s) pour le(s)quel(s) ils soumissionnent.

## **9. PROCEDURES DE RECOURS**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Judiciaire de Paris  
Parvis du tribunal  
75017 PARIS

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Un référé précontractuel est possible selon les modalités de l'article 1441-1 du Code de procédure civile ;
- Un référé contractuel (après la signature du contrat) est possible selon les modalités de l'article 1441-3 du Code de procédure civile.